**ATTESTATION D’ATTRIBUTION OU DE NON ATTRIBUTION DE BOURSES**

Les bourses du dispositif Envoléo sont réservées aux étudiants inscrits dans un établissement ligérien ayant signé une convention de partenariat avec la Région qui vont effectuer un séjour d’études ou un stage d’une durée minimale de 3 mois consécutifs révolus à l’international.

L’établissement d’origine présélectionne, dans le respect des dispositions prévues par le règlement Envoléo, les candidatures qu’il présente au financement régional. Les modalités financières prévues par la Région sont modulées en fonction du cumul du forfait Envoléo avec une bourse Erasmus+ de l’Union Européenne et/ou une Aide à la Mobilité Internationale.

Dans le cadre de ce partenariat, il informe la Région si l’étudiant est allocataire de l’une au moins de ces bourses.

L’établissement, atteste par la présente que, pour sa mobilité prévue en

l’étudiant/e : (Nom Prénom)

Référence du dossier :

**bénéficiera de**

🞎 la bourse Erasmus+ dont le montant total est de ……………………..€

**🞎**l’Aide à la Mobilité Internationale servie par le CROUS ou le Ministère de tutelle

ne bénéficiera pas de

🞎  la bourse Erasmus+

**🞎**l’Aide à la Mobilité Internationale servie par le CROUS ou le Ministère de tutelle

Cette attestation est délivrée pour faire valoir ce que de droit.

Le*…………………………………* NOM ……………………………………………………………

 Fonction ………………………………………………………

 Signature et cachet de l’établissement de formation